

Lutter contre la précarité énergétique avec le programme Slime

SLIME

Une solution pour agir
contre la précarité
énergétique

Un programme du



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE





Objectifs du webinaire

**Vous approprier la méthodologie Slime
et le fonctionnement du programme**

**Identifier les actions que vous pouvez
reproduire sur votre territoire**

**Vous familiariser avec le dossier de candidature pour
commencer à concevoir votre dispositif**



Déroulé

1. Introduction et tour de table
2. Présentation du programme Slime
3. Présentation de la méthodologie :
 1. Repérage
 2. Diagnostic socio-technique
 3. Orientation
4. Conclusion



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE



NOS MISSIONS

Échanger

DYNAMISER LE RÉSEAU
D'ADHÉRENTS

Déployer

LA MISE EN ŒUVRE
DE LA TRANSITION DANS
LES TERRITOIRES

Convaincre

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
DANS LE DÉBAT FRANÇAIS
ET EUROPÉEN

Informier

FAIRE CIRCULER
LES CONNAISSANCES

Quelques mots sur le CLER - Réseau pour la transition énergétique

Le CLER est une association loi 1901 créée en 1984. C'est un réseau qui fédère plus de 300 structures :

- Collectivités qui visent la couverture de leurs besoins énergétiques, après les avoir réduit au maximum, par les énergies renouvelables locales
- Associations qui accompagnent des citoyens dans leur démarche de sobriété ou de rénovation énergétique
- Entreprises qui développent les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique

Nos domaines d'action

ÉNERGIES RENOUVELABLES

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
(LOGEMENTS)

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ
ÉNERGÉTIQUE

TRANSITION DES TERRITOIRES

SOBRIÉTÉ

Tour de table

- **Nom, prénom**
- **Structure**
- **Poste**

Pourquoi agir contre la précarité énergétique ?

La précarité énergétique désigne la difficulté, voire l'incapacité pour un ménage de chauffer son logement à un coût acceptable au regard de ses revenus.

De par leurs compétences, les collectivités territoriales peuvent agir pour résorber ce phénomène, ce qui permet de :

- Réduire les inégalités et augmenter le pouvoir d'achat
- Optimiser l'efficacité des aides publiques
- Favoriser la rénovation des passoires énergétiques
- Répondre à un enjeu sanitaire et réduire les dépenses de santé



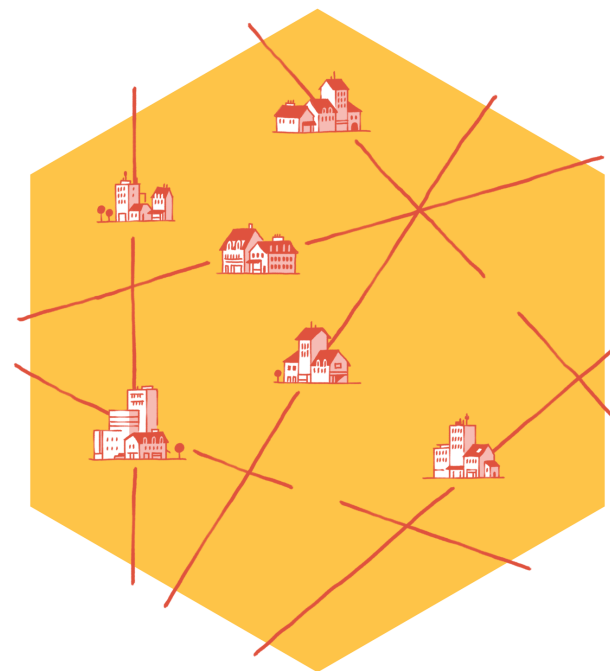
Le Slime en quelques mots

Le Slime est un programme CEE porté par le CLER depuis 2013

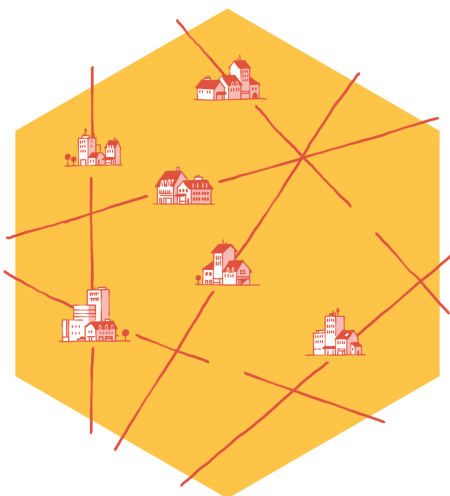
C'est un **outil d'ingénierie territoriale** au service des collectivités, pour la mise en œuvre de politiques ambitieuses de lutte contre la précarité énergétique.

Objectifs du programme

Massifier le repérage et l'orientation des ménages en situation de précarité énergétique grâce à la coordination des acteurs et dispositifs présents sur les territoires.



Le Slime en quelques mots



Public visé

Tous les **ménages très modestes**, quel que soit leur statut d'occupation : propriétaires occupants, locataires du parc privé et du parc social.

Méthodes de repérage

Principe : s'appuyer sur un réseau de donneurs d'alerte animé par la collectivité.

Démarche d'*aller vers* pour identifier les ménages encore mal ciblés par les dispositifs classiques de l'action sociale ou de l'amélioration de l'habitat.

Sortir des solutions curatives pour un accompagnement préventif

Le Slime s'appuie sur le **pouvoir d'agir** des ménages en instaurant une relation de confiance et en leur permettant de reprendre en main les questions d'énergie dans leur logement.

Le Slime en quelques mots

Une méthodologie adaptable à chaque collectivité

La méthodologie d'intervention du programme Slime est conçue à l'échelle nationale par le CLER – Réseau pour la transition énergétique.

Elle est ensuite déployée localement dans des dispositifs Slime pilotés par les collectivités territoriales.

Elles décident des modalités de mise en œuvre de leur Slime en fonction de la réalité de leur territoire pour le coordonner avec les actions et dispositifs existants.

A quelle échelle agir ?

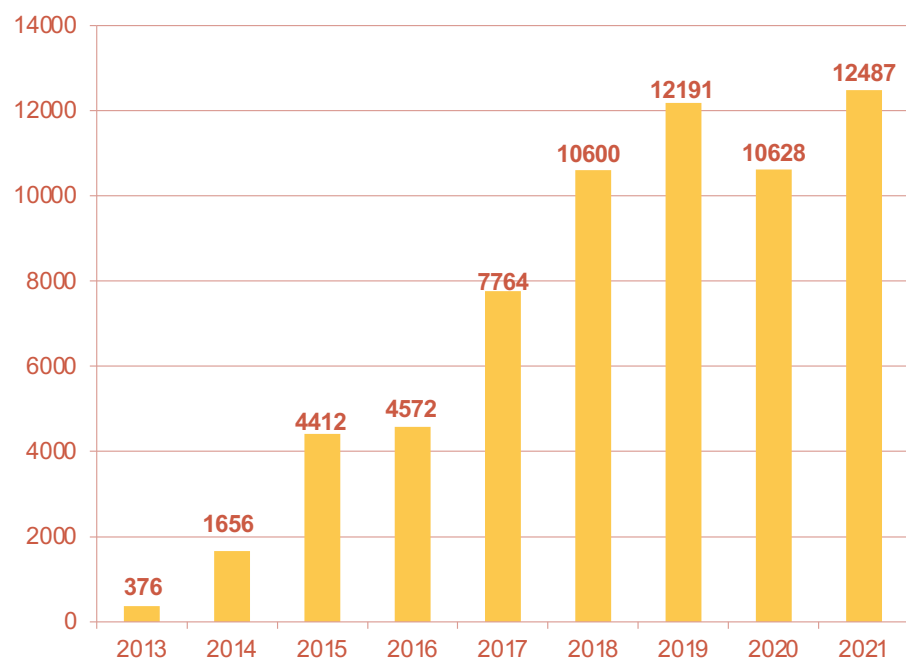
L'efficacité d'un Slime réside dans la capacité de la collectivité à mobiliser et à coordonner une diversité d'acteurs et de dispositifs existants sur le territoire.



Depuis la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, **les départements sont désignés chefs de file** de la résorption de la précarité énergétique. Cette échelle est particulièrement pertinente pour la mise en place d'un dispositif Slime.

C'est également le cas des collectivités de taille importante telles que les métropoles ou groupement de collectivités.

Le Slime en quelques chiffres



Evolution du nombre de ménages accompagnés depuis 2013

43 collectivités engagées

18 Conseils départementaux : Ain, Alpes-de-Haute-Provence, Aude, Drôme, Eure-et-Loir, Finistère, Gard, Gironde, Loire-Atlantique, Lot, Lot-et-Garonne, Mayenne, Morbihan, Vienne, Pyrénées Orientales, Vaucluse, Val de Marne, Collectivité Européenne d'Alsace

1 Conseil régional : La Réunion

5 Communautés d'agglomération : Fougères Agglomération, Lamballe Terre & Mer, Paris Saclay, Pau Béarn Pyrénées, Saint-Brieuc Armor

4 Communautés de communes : Couesnon Marche de Bretagne, Plain de l'Ain, Crestois et Pays de Saillans, Leff Armor Communauté

1 Communauté urbaine : Grand Paris Seine Oise

4 CCAS : Malaunay, Grenoble, Saint-Nazaire, Montpellier

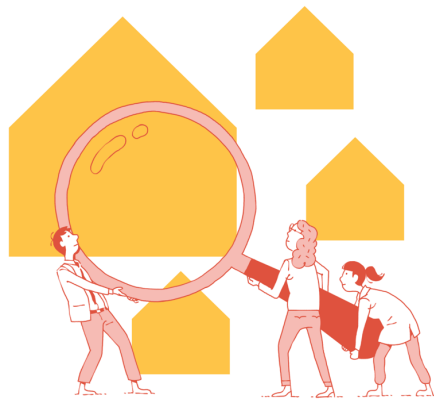
5 Métropoles : Brest Métropole, Métropole de Lyon, Métropole Européenne de Lille, Nantes Métropole,

4 Villes : Montfermeil, Besançon, La Roche-sur-Yon, Paris

2 Syndicats : SYDEV, SIEEEN

1 EPT : Est Ensemble

Une méthodologie en 3 étapes



1. Repérer

Organisation d'une chaîne de détection des ménages, notamment par la **mobilisation et l'animation d'un réseau de donneurs d'alerte** (travailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie, professionnels du secteur médical, associations caritatives, etc.).



2. Diagnostiquer

Réalisation d'un diagnostic sociotechnique au domicile des ménages pour qualifier l'état du bâti et des équipements, les usages et la situation sociale et financière du ménage. Installation de petits équipements d'économie d'énergie et conseils personnalisés.



3. Orienter

Orientation des ménages vers des solutions durables et adaptées : travaux de rénovation énergétique, fonds social d'aide aux travaux et au remplacement d'équipement, médiation avec le bailleur, aides sociales, traitement du logement indigne, etc. **Un soutien renforcé** est prévu pour les ménages les plus fragiles

Pourquoi rejoindre le Slime ?

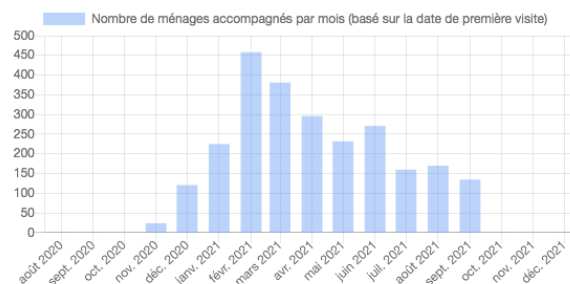
En adhérant au programme Slime, les collectivités bénéficient de :

- ❑ **Financements** : les CEE permettent de couvrir jusqu'à 70% des dépenses de la collectivité.
- ❑ **Ressources et outils méthodologiques** : le CLER met à disposition des collectivités un guide méthodologique, des fiches retours d'expérience, des outils d'évaluation et de communication...
- ❑ **Un accompagnement personnalisé** par l'un des 6 membres de l'équipe Slime du CLER, à chaque étape du projet : en amont du dépôt du dossier de candidature et tout au long de la mise en œuvre du dispositif.
- ❑ **Un logiciel**, SoliDiag, qui permet de réaliser et de suivre les visites.
- ❑ **Une formation** au diagnostic socio-technique et à la médiation locataire-bailleur
- ❑ **Une animation dédiée** : séminaire annuel, liste d'échange, webinaires...

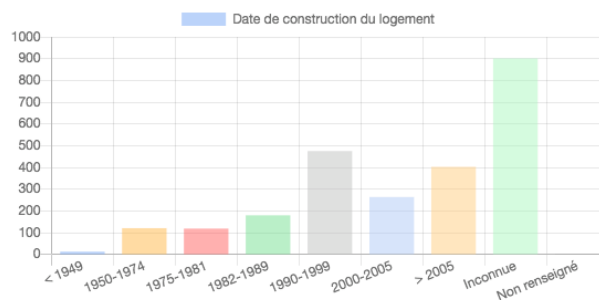
SoliDiag, le logiciel de réalisation et de suivi des visites à domicile

- Outil les collectivités dans la mise en œuvre d'un Slime.
- Disponible pendant la visite et après, il permet de :
 - ✓ remplir directement toutes les informations relatives à la visite (ménage, bâti, énergie, équipements)
 - ✓ générer des rapports de visites (ménage, technique).
- Le logiciel est utilisé par toutes les collectivités, a minima pour le reporting des visites.

Nombre de ménages accompagnés par mois (basé sur la date de première visite)



Date de construction du logement



Ménages > Hakim Bejaoui

Données obligatoires Repérage Suivi **Visite** Orientation Rapport

Reprendre la visite

Ménage Aucune donnée	Bâti Aucune donnée	Energie Complété à 20% 1 données obligatoires manquantes	Chauffage et eau chaude Aucune donnée
--------------------------------	------------------------------	---	---

Tour de logement
Aucun poste de consommation complété

Dégradation du logement Aucune donnée	Inadaptation du logement Aucune donnée	Récapitulatif 0 petit matériel installé 0 écogeste sélectionné
---	--	---

Kit d'outils pour l'évaluation des dispositifs Slime

Composition

- ❑ Tutoriel pour accompagner les collectivités pas à pas
- ❑ Outil d'échantillonnage
- ❑ Questionnaire en ligne (et en PDF)
- ❑ Rapport automatique + modèle de rapport d'analyse
- ❑ Un modèle de synthèse communicante

Conduire sa démarche d'évaluation du Slime

Guide méthodologique

A destination des collectivités et leurs partenaires

slime un premier pas vers la performance énergétique

B. Confort et humidité

Si cela vous convient, je vais commencer par vous poser quelques questions sur la façon dont vous vous sentez dans votre logement, comme lorsque nous étions venus chez vous.

Avez-vous souffert du froid dans votre logement l'hiver dernier ?

- Oui
- Non

Si oui, pour quelles raisons ?

- Votre chauffage ne vous permet pas de chauffer l'ensemble de votre logement
- Votre chauffage était en panne la plupart du temps
- Vous vous êtes privés de chauffage
- Votre logement est mal isolé
- Le courant a été coupé par votre fournisseur suite à un impayé

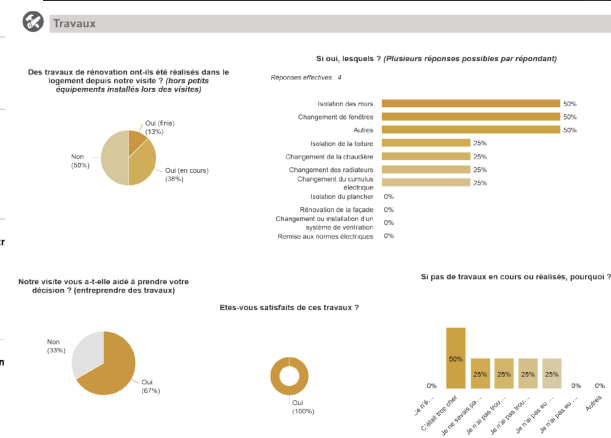
Depuis notre visite, jugez-vous que le niveau de confort thermique dans votre logement durant l'hiver s'est amélioré ?

- Oui tout à fait
- Oui un peu
- Non pas vraiment
- Non pas du tout
- Non concerné : mon logement avait déjà un niveau de confort thermique satisfaisant

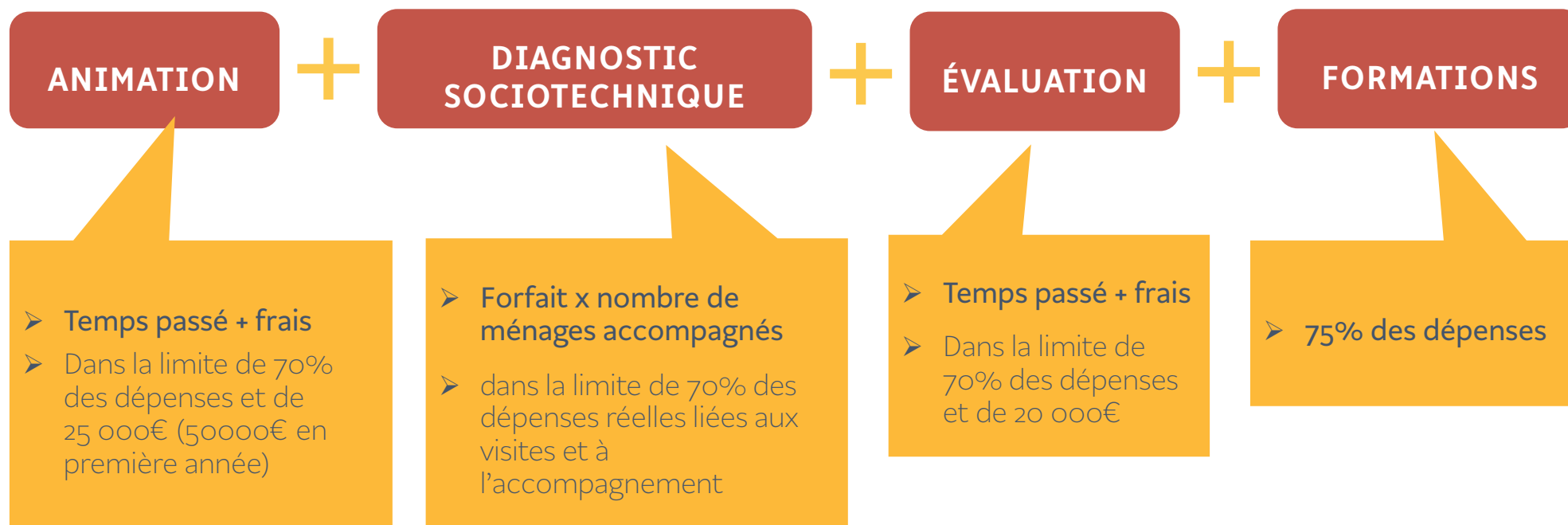
Depuis notre visite, jugez-vous que le niveau d'humidité dans votre logement durant l'hiver s'est amélioré ?

- Oui tout à fait
- Oui un peu
- Non pas vraiment
- Non pas du tout
- Non concerné : mon logement ne présentait pas de problèmes d'humidité

Territoire A					
	Nombre de ménages "interrogables"	%	OBJECTIF de nombre de ménages interrogés	Nb de ménages interrogés (à mettre à jour)	
4 Locataire parc privé	0	#DIV/0!	#DIV/0!		
5 Locataire parc privé * Adulte avec enfants (monoparental)	0	#DIV/0!	#DIV/0!		
6 Locataire parc privé * Couple avec enfants	0	#DIV/0!	#DIV/0!		
7 Locataire parc privé * Couple sans enfants	0	#DIV/0!	#DIV/0!		
8 Locataire parc privé * Personne seule	0	#DIV/0!	#DIV/0!		
9 Locataire parc social	0	#DIV/0!	#DIV/0!		
10 Locataire parc social * Adulte avec enfants (monoparental)	0	#DIV/0!	#DIV/0!		
11 Locataire parc social * Couple avec enfants	0	#DIV/0!	#DIV/0!		
12 Locataire parc social * Couple sans enfants	0	#DIV/0!	#DIV/0!		
13 Locataire parc social * Personne seule	0	#DIV/0!	#DIV/0!		
14 Propriétaire occupant	0	#DIV/0!	#DIV/0!		
15 Propriétaire occupant * Adulte avec enfants (monoparental)	0	#DIV/0!	#DIV/0!		
16 Propriétaire occupant * Couple avec enfants	0	#DIV/0!	#DIV/0!		
17 Propriétaire occupant * Couple sans enfants	0	#DIV/0!	#DIV/0!		
18 Propriétaire occupant * Personne seule	0	#DIV/0!	#DIV/0!		
19 Total général	0	100%		0	



Les financements



Le financement - calcul du forfait

Un forfait par visite en fonction des modalités de
visite prévues

Base	300,00 €
Tranches supplémentaires	
DST en deux visites / ou binôme	100,00 €
Profil "expert"	100,00 €
Soutien renforcé (renforcement de la tranche obligatoire de 20% de l'objectif total de visites)	+ 50,00 € par tranche supplément aire de 10%
Suivi des ménages à n+1	50,00 €
Forte articulation avec des dispositifs de type FSATME	50,00 €
Minimum	
Minimum	300,00 €
Maximum	600,00 € (+ 50,00 € par tranche de 10% pour le soutien renforcé



Le soutien renforcé

- ✓ Le forfait de base par ménage (300€) prévoit une action de soutien renforcé **pour au moins 20% des ménages** suivis.
- ✓ Une **tranche supplémentaire de 50€ par 10% de ménages supplémentaires** bénéficiant de ce soutien renforcé
- ✓ **Soutien renforcé = dédier du temps post-visite au ménage**, pour faciliter l'activation d'une ou plusieurs des orientations qui lui ont été préconisées et sa prise en charge effective par un acteur ou un dispositif relai



Le financement

- ✓ **Un forfait par visite** en fonction des modalités de visite prévues
- ✓ **Des financements dédiés** à l'animation territoriale et à l'évaluation du dispositif
- ✓ **Un taux de co-financement** de 70% en 2022 et 2023, de 60% en 2024 et de 50% en 2025
- ✓ **Des financements dédiés à la formation** (75%)

Action	Plafond de dépenses éligibles
<u>Animation territoriale</u>	
> année 1	50 000€
> années suivantes	25 000€
<u>Évaluation locale</u>	20 000 €

Rejoindre le programme : procédure



Les critères de sélection

- ✓ Le dispositif est piloté et financé ou co-financé par une ou plusieurs **collectivités locales**.
- ✓ Le dispositif cible des ménages en situation de précarité énergétique, **quel que soit leur statut d'occupation, et dont les revenus sont inférieurs au seuil « très modeste » de l'ANAH**.
- ✓ Le dispositif prévoit **une ou plusieurs actions de repérage** des ménages, au moins **une visite à leur domicile**, l'installation de **petits équipements d'économies d'énergie**, et **l'orientation du ménage** vers une ou plusieurs solutions adaptées.
- ✓ Le dispositif n'est **pas co-financé par l'ADEME, par l'ANAH ou par le SARE**.
- ✓ La collectivité s'engage à faire certifier ses dépenses liées au Slime par le **comptable public**.
- ✓ La collectivité s'engage à utiliser le logiciel SoliDiag.
- ✓ La collectivité s'engage à fournir un **bilan annuel** des activités réalisées.
- ✓ La collectivité s'engage à respecter les règles RGPD.

Objectifs annuels

(en nombre de ménages accompagnés)

- **Année 1** : 1 ménage accompagné pour 1000 ménages présents sur le territoire (source : INSEE)
- **Année 2** : 1,5/1000
- **Année 3 et suivantes** : 2/1000

Minimum imposé : 50 ménages

Maximum imposé : 450 ménages
(sauf demande de la collectivité)

Le calendrier

- ✓ Prochains appels à candidatures :
 - ❑ 28 février
 - ❑ 31 mai
 - ❑ 30 septembre
- ✓ Les collectivités sont incitées à démarrer leur dispositif à compter du 1er janvier 2023 mais les dossiers peuvent être **rétroactifs**
- ✓ Le dossier de candidature est disponible sur le site du Slime et vous sera envoyé en fin de formation



Des questions ?



1 2 3 4 5 6 7 8 9

- a. Définir la précarité énergétique
- b. Mobiliser les acteurs du territoire
- c. Définir les modalités d'identification des ménages
- d. Communiquer pour repérer

Le repérage des ménages



Définir la précarité énergétique

La collectivités détermine ses propres indicateurs en fonction :

- De la réalité de son territoire
- Des données disponibles
- De critères objectifs :
 - Impayés
 - Taux d'effort énergétique
- De critères subjectifs :
 - Sensation de froid
 - Restriction/privation
 - Inconfort

Ménages éligibles :

- **Statuts d'occupation** : tous.
Propriétaires occupants, locataires du parc privé, locataires du parc social
- **Revenus** : en dessous des seuils « très modestes » de l'ANAH

→ Ces critères aideront vos partenaires à repérer les ménages en situation de précarité énergétique

Mobiliser les acteurs du territoire

Constituer un réseau de donneurs d'alertes

- Acteurs de terrain, en contact avec les ménages en précarité énergétique
- Commencer par les acteurs les plus proches puis déployer au maximum le réseau des donneurs d'alertes
- Sensibilisation à la précarité énergétique (1 ou ½ j)

Animer ce réseau

- Rencontres régulières dédiées ou inscrites dans leur fonctionnement interne
- Informations sur les suites données aux ménages repérés

Les principaux donneurs d'alerte

- Travailleurs sociaux du territoire (conseil départemental, CCAS, centre communal d'action sociale, union départementale des affaires familiales, centre de protection maternelle et infantile)
- Caf / MSA
- Bailleurs sociaux
- Agences départementales d'information sur le logement (ADIL)
- Espace France Rénov'
- Agence régionale de santé (ARS)
- Opérateurs habitat (OPAH et PIG)
- Fournisseurs d'énergie et d'eau
- Association caritatives
- Services d'aide et d'accompagnement à domicile
- Points d'information multiservices (PIMMS)
- Associations étudiantes, etc.

Centralisation du repérage

- **Fiche de repérage** : a disposition des donneurs d'alerte pour faire remonter un ménage repéré, idéalement co-créeé avec eux
- **Numéro unique et adresse mail dédiée au Slime** : accessible aux donneurs d'alerte ou aux ménages eux-mêmes
- **D'autres modalités possibles** :
 - Traitement des dossiers de demande FSL
 - Traitement des fichiers d'impayés
 - Communication auprès des ménages



LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE FICHE DE REPERAGE

COORDONNEES DU MENAGE : DATE :

NOM:.....
 PRENOM:.....
 ADRESSE:.....
 VILLE:.....
 TELEPHONE:.....
 COURRIEL:.....

PROBLEMATIQUE LOGEMENT (Renseignements facultatifs)

Sensation de froid Présence de moisissure
 Logement humide
 Impayés ou dette auprès de fournisseurs d'énergie ou d'eau
 Saisie du FULH oui non
 Autre :

Cette fiche n'a pas pour but de faire un état des lieux exhaustif du logement, mais de repérer les situations de précarité énergétique

LOGEMENT

MAISON APPARTEMENT
 LOCATAIRE DU PARC PRIVE
 LOCATAIRE DU PARC PUBLIC
 PROPRIETAIRE

FAMILLE

SEUL EN COUPLE ENFANT(S)
 SANS EMPLOI SALARIE

REVENU FISCAL DE REFERENCE (si connu)

Projet de travaux ? OUI NON

Remarques particulières :

Ménage orienté par :
 NOM : FONCTION :
 STRUCTURE :
 COURRIEL : TELEPHONE :

Cette fiche est envoyée, avec l'accord du ménage, aux Ambassadeurs Eco énergie de la communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes qui prendront contact avec le ménage pour une visite à domicile, à la suite de laquelle un rapport de visite sera transmis aux ménages.

Signature du bénéficiaire et date :

Fiche à retourner par courriel : ambassadeur-eco-energie@valenceromansagblo.fr
 Par Fax : 04 75 02 46 84
 Tel : 07 83 41 07 02 (Bassin de Romans/Bourg-de-Péage) 07 82 63 72 49 (Bassin de Valence)
 Ou à défaut par courrier : 13-15 Rue Réaumur 26100 ROMANS-SUR-ISERE

Communiquer sur votre dispositif Slime

Auprès de vos partenaires et des ménages

Outils mis à disposition :

- Charte graphique : typographie, logo, couleurs, illustrations, pictogrammes...
- Modèles d'affiche, flyer, kakémono, cartes de visite...
- Chiffres clés (gifs)
- Éléments de langage

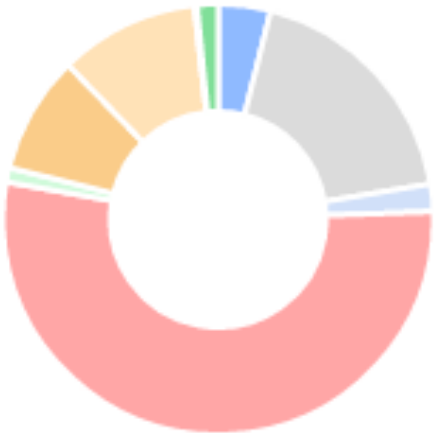
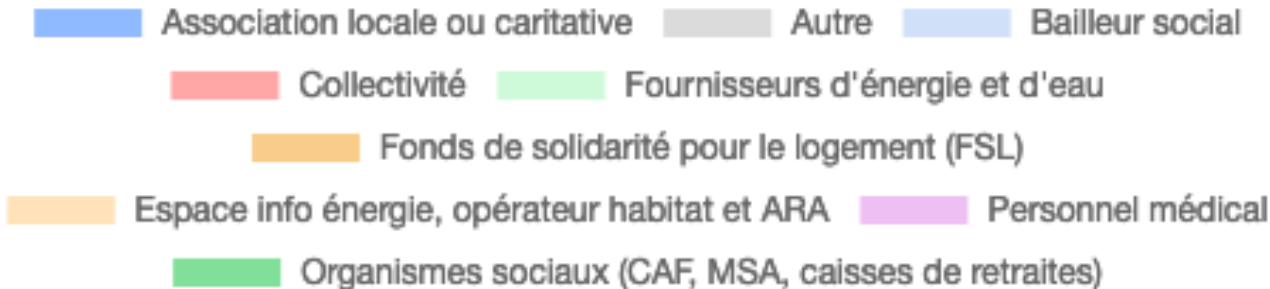
L'utilisation de l'identité Slime est optionnelle pour la collectivité, qui décide de sa communication.

Communiquer auprès des ménages :

- Message non stigmatisant
- Ciblage précis des lieux d'affichage



Le repérage en 2021



Les points clés du repérage

La collectivité constitue un réseau de donneurs d'alertes mobilisant :

- Un premier cercle d'acteurs proches
- Des acteurs plus éloignés
- Elle a identifié des modalités de sensibilisation / mobilisation / coordination, ainsi que des outils (fiche de repérage)



Remarques

- **Le repérage est la pierre angulaire du Slime** : c'est ce qui vous permettra d'atteindre l'objectif de ménages fixé dans votre dossier
- Le repérage demande toujours plus de moyens la première année, mais il est nécessaire de prévoir suffisamment de ressources ensuite pour l'animation territoriale.

1 2 3 4 5 6 7 8 9

- a. Le déroulement du diagnostic sociotechnique
- b. Modalités de visite à domicile
- c. Qui réalise les visites ?
- d. Choisir les équipements pour réaliser des économies d'énergie et d'eau

Le diagnostic sociotechnique



Le déroulement du diagnostic sociotechnique

- Les chargés de visites recueillent des données concernant :
 - l'état du bâti et des équipements
 - les usages dans le logement
 - la situation sociale et financière du ménage
- Ils fournissent gratuitement de petits équipements économes en eau et en énergie (économie + confort)
- Ils proposent des conseils personnalisés tenant compte du diagnostic (notamment écogestes)
- Ils rédigent un rapport de visite et proposent une orientation

Exemple en [vidéo](#)



Qui réalise les visites ?

Profils des chargés de visites

- Profils « experts » : de type conseiller énergie ou travailleur social
- Autres profils : emploi aidé par exemple. Attention : les profils non experts nécessitent un fort temps de formation, d'encadrement et d'accompagnement

Interne ou externe à la collectivité

- Mobiliser ou recruter des chargés de visite en interne
- Faire appel à une ou plusieurs structures externes ayant développé une expertise sur la précarité énergétique (association énergie, association logement...)



Formation au diagnostic sociotechnique

4 parcours différenciés :

1. Complet (7 jours)
2. Acquérir les compétences en énergie
3. Maîtriser les modalités d'intervention à domicile
4. Approfondir sa pratique

Choisir les modalités de visite à domicile

Intervenir en deux visites

- Facilite l'**appropriation des conseils personnalisés** par le ménages
- Permet un suivi du ménage
- La seconde visite est l'occasion de **présenter les orientations au ménage** en direct, de visu

Intervenir en binôme

- Pour faire intervenir des **profils complémentaires** (technique / social)
- **Nécessaire** pour les premières visites et pour les profils peu expérimentés
- Plus facile pour les chargés de visite

Choisir les petits équipements



Deux types de petits équipements :

1. **Allègement de la facture la première année** : ampoules (basse consommation, LED), veille automatique, systèmes hydro-économes
2. **Amélioration de la sensation de confort** : boudins de porte, doubles rideaux épais, réflecteurs de chaleur

Les petits équipements sont :

- ✓ **Fournis gratuitement**, et installés par le chargé de visite lors de la visite
- ✓ **Adaptés au logement** (pas de distribution de kits)

- ✓ Le coût moyen des équipements est de 60€ par ménage
- ✓ Ils permettent en moyenne de réaliser 172€ d'économie la première année
- ✓ Outils et exemples d'équipements disponibles sur le site du RAPPEL

1 2 **3** 4 5 6 7 8 9

L'orientation et le soutien renforcé

- a. Identifier les solutions durables et adaptées
- b. Décider de l'orientation
- c. Soutenir les ménages jusqu'à la solution



Définir les orientations adaptées et le soutien renforcé nécessaire

Les grandes catégories d'orientation possibles :

- ✓ **Accompagnement sur les usages de l'énergie**
 - Actions d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie (points téléphoniques réguliers...)
 - Diagnostic santé-environnement (CMEI)
 - Accompagnement social lié au logement (ASLL)
- ✓ **Accompagnement social et budgétaire**
- ✓ **Paiement des factures d'énergie**
 - Chèque-énergie
 - Aides aux impayés d'énergie/d'eau
 - Médiation auprès d'un fournisseur d'énergie/d'eau
- ✓ **Médiation, relation bailleur-locataire**
 - Information sur les droits et les devoirs locataire-bailleur
 - Aide à la prise de contact avec le bailleur (contact téléphonique/mail, aide à la rédaction d'un courrier par le locataire)
 - Mise en place d'une médiation bailleur-locataire
- ✓ **Travaux & équipements domestiques**
- ✓ **Relogement**

Les orientations en 2021



Définir les orientations adaptées et le soutien renforcé nécessaire

L'accompagnement renforcé

✓ **Un soutien renforcé doit être prévu pour au moins 20% des ménages visités** (et plus si la collectivité l'estime nécessaire)

→ Prévoir le temps de travail nécessaire pour **s'assurer de la mise en œuvre** des orientations préconisées

PAR EXEMPLE

- Organiser une **médiation** avec le bailleur pour faire réaliser des travaux d'amélioration thermique du logement,
- Accompagner le ménage vers une solution de **relogement**,
- **Maintenir le contact** avec le ménage pour le garder mobilisé **jusqu'à sa prise en charge effective** par un dispositif de droit commun (Habiter Mieux, MPR ...),
- Relancer régulièrement les acteurs relais, etc.

Les collectivités proposent des types de soutien renforcé dans leur candidature.

Sont exclues du financement les actions déjà financées par l'Ademe ou par le dispositif des CEE (notamment Mon Accompagnateur'Rénov, le SARE, le programme Habiter Mieux ou MaPrimeRénov').

Contactez-nous !

slime@cler.org --- 01 55 86 80 00 --- www.lesslime.fr



Marie Moisan
Coordination



Léa Le Souder
Évaluation, com &
prospection



Eduardo Palmieri
SoliDiag



**Audrey
Le Marec**
Outils



**Christine
Da Costa**
Formation



Claire Bally
Formation

SLImE

Une solution pour agir
contre la précarité
énergétique